

ACCUEIL DES STAGIAIRES DANS LES ECOLES

Il est rappelé aux directeurs et directrices d'écoles que la **Convention de Stage** à mettre en place pour l'accueil éventuel d'un stagiaire dans leur école, doit être du modèle joint en annexe **A - 161** à l'exception toutefois :

- des étudiants du Centre de Formation de Musiciens Intervenant à l'Ecole (C.F.M.I. de RENNES)

- des étudiants du Centre National d'Enseignement à Distance de TOULOUSE, inscrits à la préparation du concours de professeurs des écoles,

pour lesquels j'ai autorisé l'utilisation d'un document spécifique.